

comme ils le doivent, le desir que nous annonçons ici, de gagner leurs cœurs par nos bienfaits, & de les attacher à leur ancienne patrie, par l'espoir des avantages que nous leur offrons, au lieu de les soumettre par la force de nos armes. Nous espérons que, répondant à nos vœux généreuses, ils adresseront au Ciel des actions de grâces, pour leur retour à cette antique patrie, qui les adopte une seconde fois; que leur zèle, que leurs efforts auront pour objet de les affermir dans la fidélité qu'ils nous doivent, & dans une soumission constante à nos loix: qu'ils se réuniront d'esprit & de cœur à nos fideles sujets les Russes; qu'enfin ils formeront, comme autrefois, une nation respectable, toujours fidele à ses monarques, toujours valeureuse & invincible. Par-là, ils se rendront vraiment dignes des soins & de la sollicitude que nous leur témoignons, comme une mere tendre qui ne desire que le bonheur de ses enfans. „

„ Fait en la ville de St.-Pierre, notre résidence impériale, le 13 (24) Avril, l'an 1793 de la naissance de Jesus-Christ, de notre domination sur toutes les Russies le 31, & sur la Tauride le 10^e.

Signé Catherine.

Cet Universal est suivi de la formule du serment à prêter par les citoyens qui possèdent des biens fonds dans les provinces Polonoises, nouvellement réunies à l'empire de Russie, suivant l'injonction expresse de l'impératrice. Cette formule est conçue en ces termes,

„ Je soussigné déclare en présence de l'Eternel, un seul Dieu en trois Personnes, que je desire & veux obéir à jamais, de plein gré & loyalement, à tous les ordres & volontés suprêmes de S. M. Catherine II (Alexiowitz) impératrice & souveraine de toutes les Russies, de son fils bien-aimé, Paul Petrowicz, grand-duc de Russie, comme héritier-né du trône impérial, & de tous leurs successeurs;